DEPARTEMENT
HAUTE-VIENNE

Effectif légal du Conseil Communautaire

29

Nombre de Conseillers en Exercice

29

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

PROCES-VERBAL
de
l'élection du Bureau
(Président et Vice-Présidents)

L'an deux mille vingt-trois, le sept septembre à 18 heures, en application de l'article L.2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par renvoi de l'article L.5211-2 du même Code, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix.

Etaient présents les Conseillers Communautaires suivants :

1. Daniel BOISSERIE	11. Pierre MILLET LACOMBE	21. Stéphanie TOESCA
2. Pierre VERGNOLLE	12. Jacques BLONDY	22. Laurent GORYL
3. Jean-Claude DUPUY	13. Catherine L'OFFICIAL	23. François BOISSERIE
4. Marie-Madeleine LORIN	14. Philippe SUDRAT	24. Sandrine FUSADE
5. Annick HUCHET	15. Jean-Claude FRACHET	25. Céline BOYARD
6. Roland POURCHET	16. Valérie Isabelle BONIN	26. Evelyne MACHANE
7. Francis DELORT	17. Ludovic TURPIN	27.
8. Annie ARNAUD	18. Patrick DARY	28.
9. Marie-Pascale BRACHET	19. Christiane BARRY	29.
10. Pierre ROUX	20. Alain BLONDY	----------

Absents :

- Monique PLAZZI, donne pouvoir à Laurent GORYL
- Francis CUBERTAFON, donne pouvoir à Daniel BOISSERIE
- Delphine PERRIER-GAY, donne pouvoir à Patrick DARY

1. Complétude du Conseil Communautaire :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre VERGNOLLE qui constate la complétude du Conseil Communautaire.

Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que les conditions de quorum sont remplies afin de procéder à l'élection du Président.

Monsieur Roland POURCHET est désigné en qualité de secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

2. Election du Président :

Présidence de l'Assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-8 du même Code, relatifs à la désignation du Maire et des Adjoints, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le Doyen des membres du Conseil.

Monsieur Daniel BOISSERIE, le Doyen des membres présents du Conseil Communautaire, prend la présidence de l'Assemblée.

Il invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président. Celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil parmi les membres de l'Assemblée délibérante. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Constitution du bureau de vote :

Le Conseil Communautaire désigne deux assesseurs au moins :

- Monsieur Pierre VERGNOLLE ;
- Madame Céline BOYARD.

Scrutin relatif à l'élection du Président :

Election du Président					
1er tour de scrutin Votants.....29 Bulletins blancs.....0 Suffrages exprimés.....29 Majorité absolue des membres du Conseil 15		2ème tour de scrutin Votants..... Bulletins blancs..... Suffrages exprimés..... Majorité absolue des membres du Conseil		3ème tour de scrutin Votants..... Bulletins blancs..... Suffrages exprimés..... Majorité relative.....	
Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues
Patrick DARY	29				
M. Patrick DARY a été proclamé Président au 1er tour de scrutin.					

3. Election des Vice-Présidents :

Sous la présidence de Monsieur Patrick DARY élu Président, le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Nombre de Vice-Présidents :

Le Président indique que conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Bureau de la Communauté de Communes est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci, soit 6 Vice-Présidents.

Toutefois, le Conseil Communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de l'effectif total de l'organe délibérant, soit 9 Vice-Présidents.

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité simple, la création de 6 postes de Vice-Présidents.

Candidatures aux fonctions de Vice-Présidents :

Suite à l'élection du Président et à la détermination du nombre de Vice-Présidents, il est procédé à leur désignation. Il est procédé à un scrutin particulier pour chaque poste de Vice-Président, l'élection étant organisée au scrutin secret à la majorité absolue des membres du Conseil Communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est procédé à l'élection des Vice-Présidents.

Election du Premier Vice-Président					
1er tour de scrutin Votants.....29 Bulletins blancs.....0 Suffrages exprimés.....29 Majorité absolue des membres du Conseil 15		2ème tour de scrutin Votants..... Bulletins blancs..... Suffrages exprimés..... Majorité absolue des membres du Conseil		3ème tour de scrutin Votants..... Bulletins blancs..... Suffrages exprimés..... Majorité relative.....	
Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues
Pierre VERGNOLLE	29				
M. Pierre VERGNOLLE a été proclamé Premier Vice-Président au 1er tour de scrutin.					

Election du Deuxième Vice-Président

1er tour de scrutin		2ème tour de scrutin		3ème tour de scrutin	
Votants.....29		Votants.....		Votants.....	
Bulletins blancs.....1		Bulletins blancs.....		Bulletins blancs.....	
Suffrages exprimés.....28		Suffrages exprimés.....		Suffrages exprimés.....	
Majorité absolue des membres du Conseil 15		Majorité absolue des membres du Conseil		Majorité relative.....	
Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues
Daniel BOISSERIE	28				

M. Daniel BOISSERIE a été proclamé Deuxième Vice- Président au 1er tour de scrutin.

Election du Troisième Vice-Président

1er tour de scrutin		2ème tour de scrutin		3ème tour de scrutin	
Votants.....29		Votants.....		Votants.....	
Bulletins blancs.....0		Bulletins blancs.....		Bulletins blancs.....	
Suffrages exprimés.....29		Suffrages exprimés.....		Suffrages exprimés.....	
Majorité absolue des membres du Conseil 15		Majorité absolue des membres du Conseil		Majorité relative.....	
Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues
Annick HUCHET	29				

Mme Annick HUCHET a été proclamée Troisième Vice-Présidente au 1er tour de scrutin.

Election du Quatrième Vice-Président

1er tour de scrutin		2ème tour de scrutin		3ème tour de scrutin	
Votants.....29		Votants.....		Votants.....	
Bulletins blancs.....0		Bulletins blancs.....		Bulletins blancs.....	
Suffrages exprimés.....29		Suffrages exprimés.....		Suffrages exprimés.....	
Majorité absolue des membres du Conseil 15		Majorité absolue des membres du Conseil		Majorité relative.....	
Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues
François BOISSERIE	29				

M. François BOISSERIE a été proclamé Quatrième Vice-Président au 1er tour de scrutin.

Election du Cinquième Vice-Président					
1er tour de scrutin Votants.....29 Bulletins blancs.....0 Suffrages exprimés.....29 Majorité absolue des membres du Conseil 15		2ème tour de scrutin Votants..... Bulletins blancs..... Suffrages exprimés..... Majorité absolue des membres du Conseil		3ème tour de scrutin Votants..... Bulletins blancs..... Suffrages exprimés..... Majorité relative.....	
Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues
Philippe SUDRAT	29				
M. Philippe SUDRAT a été proclamé Cinquième Vice-Président au 1er tour de scrutin.					

Election du Sixième Vice-Président					
1er tour de scrutin Votants.....29 Bulletins blancs.....0 Suffrages exprimés.....29 Majorité absolue des membres du Conseil 15		2ème tour de scrutin Votants..... Bulletins blancs..... Suffrages exprimés..... Majorité absolue des membres du Conseil		3ème tour de scrutin Votants..... Bulletins blancs..... Suffrages exprimés..... Majorité relative.....	
Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues
Pierre MILLET-LACOMBE	29				
M. Pierre MILLET-LACOMBE a été proclamé Sixième Vice-Président au 1er tour de scrutin.					

4. Observations et réclamations :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le sept septembre deux mille vingt-trois, à 20..heures, 00...minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, le Doyen d'âge du Conseil Communautaire, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président,

Le Doyen d'âge
du Conseil Communautaire,

Le secrétaire,

Les assesseurs,